



# Plan d'action des trois organismes pour l'équité, la diversité et l'inclusion

2018-2025



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

# Plan d'action des trois organismes pour l'équité, la diversité et l'inclusion (2018-2025)

<p><b>Objectif 1 : Accès équitable aux fonds de recherche des trois organismes</b> – Accès équitable et inclusif aux possibilités de financement des organismes subventionnaires pour l'ensemble des membres de la communauté de recherche.</p>	
<p><b>Principaux indicateurs de rendement pour cet objectif :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de candidature des membres de groupes sous-représentés<sup>1</sup> pour l'obtention de subventions, de bourses ou de prix.</li> <li>2. Taux de réussite des membres de groupes sous-représentés pour l'obtention de subventions, de bourses ou de prix.</li> <li>3. Différence entre le taux de candidature et le taux de réussite.</li> </ol>	
Résultat	Initiative
<p><b>1.1</b> Des données détaillées sont disponibles pour faciliter le recensement des obstacles à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI)<sup>2</sup> et pour guider la prise de décisions relatives aux possibilités de financement des organismes subventionnaires.</p>	<p><b>1.1.1.</b> Établir des mécanismes pour recueillir, surveiller et communiquer les données de déclaration volontaire des personnes candidates aux responsables des possibilités de financement des organismes, aux membres des comités de sélection et d'évaluation par les pairs ainsi qu'aux membres des comités consultatifs et de gouvernance.</p>
	<p><b>1.1.2</b> Surveiller et utiliser systématiquement des données quantitatives et qualitatives externes pour guider la prise de décisions relatives à l'EDI par les organismes subventionnaires.</p>
<p><b>1.2</b> Tous les programmes, politiques, plans et processus liés au soutien offert par les organismes subventionnaires sont équitables et inclusifs, et permettent d'atténuer les préjugés contre les groupes sous-représentés.</p>	<p><b>1.2.1.</b> Fournir des ressources et de la formation sur l'EDI au personnel, aux membres des comités de sélection et d'évaluation par les pairs ainsi qu'aux membres des comités consultatifs et de gouvernance.</p>
	<p><b>1.2.2.</b> Appliquer l'analyse de l'EDI aux politiques, aux plans, aux programmes et aux processus des organismes afin de cerner et d'éliminer les obstacles à la participation équitable des membres issus de groupes sous-représentés.</p>
<p><b>1.3</b> Les comités de sélection et d'évaluation par les pairs ainsi que les comités consultatifs et de gouvernance sont formés en tenant compte de la diversité des membres.</p>	<p><b>1.3.1</b> Mettre en place des politiques et des processus afin que les comités de sélection et d'évaluation par les pairs ainsi que les comités consultatifs et de gouvernance constitués par les organismes soient inclusifs et reflètent la diversité de la population canadienne.</p>

<sup>1</sup> Les membres des groupes sous-représentés englobent notamment les femmes, les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), les personnes en situation de handicap, les membres de minorités visibles ou de groupes racisés et les membres de la communauté LGBTQ2+ (voir la [charte du programme Dimensions](#) pour plus d'information).

<sup>2</sup> Dans le Plan d'action, nous utilisons le terme *équité, diversité et inclusion* (EDI) pour désigner les grands objectifs qui orientent les initiatives. Au besoin, nous utiliserons des termes plus précis, comme *analyse comparative entre les sexes plus* (ACS+), *analyse comparative fondée sur le sexe et le genre* (ACFSG) ou *analyse fondée sur la diversité* dans les plans de mise en œuvre des diverses initiatives.

**1.4** Les considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion font partie intégrante des critères servant à évaluer l'excellence en recherche, comprise comme incluant les membres de la communauté de recherche, la conception et les pratiques de recherche ainsi que les approches à la recherche en équipe et à la formation.

**1.4.1** Mettre en place des mécanismes permettant d'examiner et d'appliquer les critères exhaustifs qui sont utilisés pour comprendre, reconnaître et évaluer l'excellence de la recherche.

**Objectif 2 : Participation équitable au milieu de la recherche** – Favoriser l’inclusivité du milieu et de la culture de la recherche postsecondaire au Canada.

**Principaux indicateurs de rendement pour cet objectif :**

1. Proportion des personnes qui enseignent ou font de la recherche dans un établissement postsecondaire canadien qui sont issues de groupes sous-représentés.
2. Proportion de la population étudiante d’un établissement postsecondaire canadien qui est issue de groupes sous-représentés.

Résultat	Initiative
<p><b>2.1</b> Les organismes subventionnaires suscitent des changements systémiques et de culture de recherche au sein des établissements postsecondaires du Canada.</p>	<p><b>2.1.1</b> Mettre en œuvre deux initiatives pilotes : une version canadienne du programme Athena SWAN du Royaume-Uni (Dimensions) et des subventions de renforcement de la capacité des établissements en matière d’EDI.</p>
	<p><b>2.1.2</b> Mettre en œuvre l’Addenda de 2019 à l’entente de règlement en matière de droits de la personne ratifiée en 2006 pour le Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC)<sup>3</sup>.</p>
	<p><b>2.1.3</b> Mettre au point des instruments de politique des trois organismes sur l’EDI afin de promouvoir des pratiques équitables et d’atténuer les préjugés systémiques.</p>
	<p><b>2.1.4</b> Dans les trois organismes, faire preuve de leadership aux échelons les plus élevés, en mobilisant le milieu de la recherche relativement aux questions liées à l’EDI, en appuyant les activités et les initiatives de sensibilisation en matière d’EDI, et en participant à ces activités et initiatives.</p>
<p><b>2.2</b> Parmi les personnes qui entrent dans l’écosystème de la recherche, y réalisent des activités et y restent, la proportion qui provient de groupes sous-représentés reflète plus fidèlement l’importance de ces groupes dans la population canadienne.</p>	<p><b>2.2.1</b> Mettre en œuvre, en collaboration avec les établissements, des mesures visant à accroître la participation et la rétention de personnes issues des groupes sous-représentés dans le bassin de talents en recherche.</p>

<sup>3</sup> La mise en œuvre de l’Addenda de 2019 se fera au moyen d’un plan d’action en matière d’EDI propre au PCRC. Des structures de gouvernance et de production de rapports seront également mises sur pied au titre du plan d’action.